

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 14 FEVRIER 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n°DE-2023-02-14	Délibération du BUREAU n° B20210601AIVT1	Opération n° CAPA C1	Commune : Calan Opération : Parc Kreiz, rue des étangs - construction de 4 logements locatifs
--------------------------	---	----------------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 1^{er} juin 2021, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers **1 emprunt**, pour un montant total de **510 693 €**, correspondant à **4 lignes de prêts**, souscrit auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration foncier (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social foncier (PLUS)
Montant	150 833 €	65 130 €	223 087 €	71 643 €
Enveloppe				
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant			
Périodicité des échéances	annuelle			
Index	livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 20 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base	
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)			
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés)			
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision	double révisabilité			
Taux de progressivité des échéances	0%			

Fait à Vannes, le 14 février 2023

Le Directeur général



Erwan ROBERT